

Commune de ROULANS

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 19 décembre 2002
--

Etaients présents : Tous les conseillers municipaux sauf : ANGUENOT Daniel qui a donné pouvoir à MICHEL Sylvie.

Actualisation des Tarifs Communaux pour 2003

A la demande du Maire, le conseil municipal vote les tarifs communaux 2002 comme suit :

	2002		2003	
	Francs	Euros	Francs	Euros
Redevance Assainissement le r	6,56	1	7.54	1,15
Branchement aux Réseaux	4 198.12	640	4289.96	654
Déchets industriels	3 279.79	500	En attente	En attente
Location Salle Polyvalente – Mairie				
Particuliers :				
Le week-end pour les roulanais	610.04	93	787.15	120
Le week-end pour les extérieurs			983.94	150
L'après-midi	347,66	53	360.78	55
Location Vaisselle	157,43	24	163.99	25
Caution	1 003,61	153	1967.87	300
Associations : Location	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Caution	1 003,61	153	1 003.61	153
Location Salle C.C.V.A. /Par an			1 967.87	300
Location Préfabriqué – Place du Souvenir Français				
Particuliers : Petite salle/soirée	98.39	15	196.79	30
Grande salle/soirée	196.79	30	295.18	45
Cours d'accordéon : par an	852.74	130	983.94	150
Cimetière				
Concession pour 30 ans de 3 m	551	84	655.96	100
Caveau pour 30 ans de 3 m2	1 003.61	153	1 311.91	200
Caveau pour 30 ans de 5 m2	1 698.93	259	1 967.87	300
Concession Columbarium – 30	4 001.34	610	4 001.34	610
Droit de Stationnement				
Vente Pizzas et Poulets – par m	98.39	15	104.95	16
Commerçants ambul. 1 passage	203.35	31	209.91	32
Grands manèges	196.79	30	203.35	31
Petits manèges	98.39	15	104.95	16
Petits stands	39.36	6	45.92	7
Atelier de distillation				
Pour les roulanais – la journée	118.07	18	131.19	18
Pour les extérieurs – la journée	163.99	25	163.99	25
Tarifs divers				
Location Salle Percepteur – par	1 311.91	200	1 311.91	200
Gardiennage Eglise	1 902.28	290	1 941.63	296
Location Sono aux Associations	196.79	30	196.79	30
Caution Sonorisation	1 967.87	300	1 967.87	300
Location 1 table	19.68	3	19.68	3
Location 1 banc	13.12	2	13.12	2
Remorque pour gravats/voyage	249.26	38	196.79	30

Remorque Déchets verts/voyag	104.95	16	111.51	17
------------------------------	--------	----	--------	----

Indemnité de Fonction des élus

A la demande du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour les indemnités de fonction telles que fixées en 2002 soit :

- Maire : 33 % de l'indice 1015,
- Adjoint : 6.6 % de l'indice 1015

Programme Forestier 2003

L'exposé du Maire entendu, l'Assemblée approuve à l'unanimité le programme forest 2003 proposé par l'Office National des Forêts comme suit :

● <u>Travaux d'investissement</u> :	HT	2 742,00 €
- Régénération feuillue artificielle – Parcelles 10.12.14 à Raffoy et 20 à la Voinière		
- Régénération résineuse artificielle – Parcelle 20		
● <u>Travaux de fonctionnement</u>	HT	580,00 €
- Entretien Peuplements résineux – Parcelle 20 « A la Voinière »		
- Fauchage des chemins		
	Total HT	3 322,00 €
	Tva 19.6 % ..	651,11 €
	Total TTC	3 973,11 €

Destination Coupes de bois 2003

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2003, ainsi que pour les coupes non réglées 11.12,26,32,33,34,35, 36, les destinations suivantes :

1. Vente aux adjudications générales :

A/ Coupes feuillues

1. Vente en bloc et sur pied : Parcelle 9
2. Vente de futaies affouagères : Parcelle 38 P.
Essences : la commune laisse le soin à l'ONF de désigner les produits destinés à la vente
Diamètre minimum par essence : à l'initiative de l'ONF
Découpes dites « standard »
Délais d'abattage et d'exploitation : abattage et découpe : 15/01/2004 – Vidange : 31/10/2004

B/ Coupes résineuses :

En bloc et sur pied Parcelles 11.12.26.32.33.34.35.36

2. Délivrance aux affouagistes :

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après :

Parcelle 38 partie. La commune laisse le soin à l'ONF de désigner les produits destinés

à l'affouage.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu :	sur pied
Délai d'exploitation de l'affouage :	30 septembre 2004

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Etude d'aménagement Centre du village

Le Maire commente le compte-rendu de la 1^{ère} phase de l'étude réalisée par le
Cabinet d'urbanisme

Terreux qui se décomposait ainsi :

- analyse global du contexte urbain,
- historique de développement de l'agglomération,
- analyse de l'évolution récente,
- analyse détaillée du site de l'étude et des composantes de la périphérie de la place,
- détermination des enjeux d'aménagements : paysage, image urbaine, stationnements,
- constitution d'un dossier de synthèse (rapport et plans).

Afin de poursuivre l'étude – phase 2 et éventuellement 3, il convient à présent que le conseil
municipal

fournisse au Cabinet Terreux la liste exhaustive des besoins de la commune en salles et m2. D'aut part, un plan topographique du secteur concerné (Place du Souvenir – Préfas – Ecoles) a été demandé au C Coquard.

Projet d'acquisition Maison 6 rue du Cotard

Le Maire expose que M. ROLLAND Juste a mis en vente son habitation sise 6 rue d Cotard, attenante du groupe scolaire maternelle et primaire. La commune ayant de forts besoins en locaux d le secteur des écoles, le Maire propose au Conseil d'acquérir cette maison afin d'y installer la bibliothèque ou éventuellement des locaux périscolaires.

Après examen des plans de l'intérieur du bâtiment, l'assemblée décide de saisir cette opportunité et de faire usage à cet effet du droit de préemption communal sur cet achat dont le coût reste à conf

Bilan Téléthon 2002

Christian TRONCIN, Président du Comité , présente le bilan financier du Téléthon 2 qui fait ressortir une somme totale de 1538.81 € (10 094 F) versée à l'A.F.M. Voir détails ci-annexé

Création Site Internet communal

Le Maire expose que M. THOUESNY Yannick demeurant à Roulans propose de prer en charge bénévolement la création du site de la Mairie, en collaboration étroite avec la commission information – informatique. A cet effet, il convient au préalable que la commune acquière le nom d'un domaine disponible : en l'occurrence Roulans.fr.

Après exposé du Maire et débats, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et la prise en charge des frais qui en découlent auprès de la Société Online.net soit :

- la première année : 94,90 € - 622,50 F (Achat du domaine 65 € + Hébergement 29,90 €)
- les années suivantes : 54,90 € - 360,12 F (Renouvellement 25 € + Hébergement 29,90 €)

Mutuelle du Personnel

Garantie maintien de salaire

Le Maire présente à l'Assemblée le nouveau contrat proposé par la Mutuelle nationale territoriale pour un taux de cotisation fixé à 1,36 % (1,49 % auparavant) avec effet au 01/01/2003.

Après exposé, le conseil municipal :

- accepte à l'unanimité les termes du contrat,
- fixe les nouveaux taux de cotisation comme suit à compter du 01/01/2003 :
 - à la charge du salarié : 0,98 %
 - à la charge de la commune : 0,38 %
- mandate le Maire pour la signature du contrat et de toutes pièces s'y rapportant.

Budget Assainissement

A/ Dotation aux amortissements

Afin de couvrir l'amortissement des immobilisations jusqu'en 2001, le Conseil Municipal, après exposé du Maire, décide de modifier le budget primitif 2002 afin d'y inscrire les sommes supplémentaires suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement : Article 6811	+ 11 514,50 €
financées par le suréquilibre budgétaire de la section de fonctionnement.	
- Recettes d'Investissement : Article 2815	+ 11 514,50 €

Le montant total de l'amortissement en 2002 s'élevant à 16200,41 €.

Il précise, par ailleurs, que le retard d'amortissement pour les immobilisations de 1997 à 2001 sera régularisé par échelonnement à partir de 2003.

B/ Décision modificative

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide, pour clore l'exercice 2002, de modifier le budget primitif afin d'y inscrire une somme supplémentaire de 1500 € à l'article 6154 – section de fonctionnement – entretien de matériels.

C/ Résultats 2001 et Affectation

Après exposé du Maire, le conseil municipal confirme :

- les résultats 2001 convertis en euros comme suit :
 - Excédent d'Investissement 30 871,50 euros
 - Excédent de Fonctionnement 43 861,45 euros
- l'affectation du Résultat de Fonctionnement comme suit :
 - en Investissement – Article 1068 14 331,00 euros
 - en Fonctionnement – Article 002 29 530,45 euros

Achat de terrains « A Champonot »

Suite à la délibération du 25/07/02 décidant l'acquisition de 10 parcelles « A Champonot » et « Sous les vignes de Montperroux », le Maire informe l'assemblée :

- d'une part, que M. BIGLER Michel vient de faire savoir qu'il ne souhaite plus vendre son terrain cadastré AB 142 de 635 m2,

- d'autre part, que l'acte notarié a été signé par les neuf autres vendeurs et que les crédits

nécessaires
au paiement doivent être ouverts.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal :

- annule l'achat de la parcelle AB 142 ce qui ramène le montant total des acquisitions pour les 9 terrains

restants à :	● Total m2 :	19429
	● Prix d'achat global :	94991 euros (623 100,12 F)

- modifie le budget primitif 2002 afin d'y inscrire :

- 94991 euros en dépenses d'investissement – article 2111 – achat de terrains,
- pour financement : une recette du même montant à l'article 1641 – Emprun

Informations diverses

Collecte des Ordures ménagères et tri sélectif

- A partir du 2^{er} janvier 2003, la collecte sera effectuée par le SYPSCO une seule fois par semaine : **Le jeudi après-midi** (les bacs devront être déposés en bordure de route pour 12 h).

Le tri sélectif aura lieu à compter du **1^{er} avril 2003** grâce à un deuxième conteneur avec couvercle jaune qui sera fourni gracieusement à chaque foyer courant mars (il est inutile de réserver

Vacance d'un appartement F1

- Suite au départ de M. VERNET, un logement de Type F1, sis 22 grande rue RC, est remis en location à compter du 1^{er} mars : Loyer mensuel : 177,50 € - Caution : 229 € Les personnes intéressées sont priées de se présenter en Mairie au plus tard le 20 janvier 2003.

Embauche d'une secrétaire

- Le Maire informe que la commune recrute une secrétaire (35 h/hebdo) pour un remplacement d'une durée d'environ 3 mois (début de contrat : mars 2003). Connaissances en comptabilité publique souhaitées, maîtrise traitement de texte Word. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser en Mairie dans les plus brefs délais.